PROCÈS-VERBAL DE LA 40^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC, TENUE LE 8 JUIN 2014, À L'HÔTEL & SUITES LE DAUPHIN À DRUMMONDVILLE, DE 9 H à 12 H 31.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En ouverture, Madame Andrée Normandeau, présidente du conseil d'administration, remercie toutes les personnes présentes, leur souhaitant la bienvenue à cette 40^{ème} assemblée générale annuelle. Elle présente brièvement les membres du conseil d'administration et le personnel de la FAFMRQ.

2- VÉRIFICATION DU QUORUM

Au moment d'ouvrir l'assemblée, quinze (15) associations ayant le statut de membre actif sur vingt-neuf (29) sont représentées; le quorum de neuf (9) est atteint.

Cette assemblée est composée de trente-cinq (35) personnes déléguées, dont sept (7) membres du conseil d'administration.

Associations présentes et représentant(e)s :

Association des familles monoparentales et recomposées de Saint-Hyacinthe : Karine Blouin et Andrée Normandeau

Parents Branchés: Micheline Bolduc

Bonjour Soleil: Isabelle Couture et Marianne Siskind

Maison de la famille Contre vents et marées de Chandler : Sylvie Boucher et Danielle Martin

Association de familles monoparentales et recomposées de la Chaudière : Cindy Bouffard-Tardif, Sylvie Houle, Stéphane Mathieu et Caroline Veilleux

Halte la ressource : Jeannine Bourget et Marie-Pier Riendeau

La Petite Maison de la Miséricorde : Gabrielle DeLorimier, Claudia Martin et Michelle Pelletier

Re-Nou-Vie: Nancy Desnoyers, Christine Largess et Mélanie Plourde

Parents uniques des Laurentides : Nancy Désormeaux et Isabelle Sigouin

Association des familles monoparentales ou recomposées La Source : Céline Fortier et Sylvie Hébert

Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît : Josiane Garand et Carole Girouard

Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie-RAME : Michelle Laliberté, France Lapalme et Lucie Roch

Centre Haïtien d'Action Familiale : Marie-Rose Joseph et Marie-Suzie Weche Association Carrefour Famille Montcalm : Ghislaine Roy et Henri Thibodeau

Mères et Monde : Diane Thibault

Sont aussi présentes, sans droit de vote :

Mesdames Nicole Lacelle et Brigitte Pouliot.

Les membres du personnel du siège social : Sylvie Lévesque, directrice générale, Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication et Laurence Lagouarde, agente de liaison et de mobilisation.

3- NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE ET D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Madame Andrée Normandeau demande une proposition afin de nommer officiellement une présidente et une secrétaire d'assemblée.

08.06.14.1

Il est proposé par Andrée Normandeau et appuyé par Céline Fortier que Nicole Lacelle soit désignée présidente d'assemblée et que Brigitte Pouliot assure le secrétariat de cette assemblée. **Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.**

4- PRÉSENTATION DES OBSERVATEURS ET DES OBSERVATRICES

La présidente d'assemblée ne fait pas mention d'observateurs ni d'observatrices lors de cette assemblée

5- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Les ajouts suivants sont proposés au point « Questions diverses » :

- **16.1** Coalition main rouge campagne 10 milliards de solutions (Laurence)
- 16.2 Dépliants sur les mesures d'Accès à la justice, médiation familiale, SARPA, homologation, etc. (Laurence)
- 16.3 Calendrier JEFAR (2015)

08.06.14.2

Il est proposé par Danielle Martin et appuyé par Marie-Suzie Weche d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. La proposition adoptée à l'unanimité.

6- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 JUIN 2013

La présidente d'assemblée demande si les personnes présentes lors de l'assemblée générale annuelle de 2013 ont des modifications à apporter au procès-verbal déposé. Aucune modification n'est apportée à ce procès-verbal.

08.06.14.3

Il est proposé par Jeannine Bourget et appuyé par Isabelle Sigouin, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 juin 2013 soit adopté tel que présenté. **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

7- PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013-2014

Madame Andrée Normandeau, présidente, nous fait part des principales activités réalisées au cours de l'année 2013-2014. Elle en profite également pour remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration. De plus, elle tient à souligner et remercier tout particulièrement les membres du conseil d'administration qui terminent leurs deux (2) mandats: Mmes Michelle Pelletier et Nancy Désormeaux. Une plaque leur est remise en guise de reconnaissance.

Madame Lorraine Desjardins poursuit la présentation du rapport d'activités et mentionne que, cette année, se sont les membres qui vont devoir travailler pour la présentation de celui-ci. Les six (6) axes du rapport d'activités seront présentés tour à tour de la façon suivante : à la manière du Débat des Chefs, à la manière des Jeux de Sotchi, à la manière de la Commission Charbonneau, à la manière du Club de hockey Canadien, à la manière de Louis Cyr et finalement à la manière d'un Magicien.

Par la suite, on fait la présentation du nouveau site Internet de la Fédération.

08.06.14.4

Il est proposé par Marie-Suzie Weche et appuyé par Micheline Bolduc que le rapport d'activités 2013-2014 soit adopté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

8- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS **GÉNÉRAUX**

Madame Nicole Lacelle cède la parole à Madame Sylvie Lévesque et celle-ci nous présente les propositions de modifications aux règlements généraux. Madame Lacelle reprend la parole pour expliquer la procédure d'adoption des modifications.

Les changements importants concernent les chapitres suivants :

- 1. Au chapitre 2 : Membres :
 - Définition de membre actif (fusion du groupe A et du groupe B);
 - Droit des membres associés (ajout d'un droit de vote et éligibilité au conseil d'administration)
- 2. Au chapitre 3 : Les structures de la FAFMRQ
 - 3.1 : Les assemblées des membres
 - Pouvoirs de l'assemblées générales : (proposition de revoir la procédure d'élection à la présidence)
 - 3.2 Conseil d'administration
 - Composition (proposition de réduire le nombre de neuf (9) à sept (7) membres)

D'autres propositions sont faites, en concordance ainsi que des propositions de corrections grammaticales.

1. Au chapitre 2 : Membres

Définition de membre actif (fusion du groupe A et du groupe B);

Droit des membres associés (ajout d'un droit de vote et éligibilité au conseil d'administration)

Proposition d'amendement:

Membre actif: Définition

Peut être membre actif de la corporation s'il adhère à sa mission, et à ses objectifs :

Tout organisme communautaire (OC) ou organisme communautaire autonome (OCA) local ou <u>régional</u> qui : est composé exclusivement ou majoritairement de familles monoparentales et recomposées;

OU

tient des activités spécifiques ou a créé un volet spécifique pour les familles monoparentales et recomposées et est mobilisé à l'égard des familles monoparentales et recomposées.

La présidente d'assemblée demande s'il y a des questions ou commentaires au sujet de la définition de membre actif (fusion du groupe A et du groupe B).

Un commentaire est exprimé à l'effet de garder à l'esprit la mission première de la FAFMRQ et on demande également des explications sur la fusion du groupe A et du groupe B. Sylvie Lévesque explique que c'est pour insuffler un nouveau souffle à la Fédération et rejoindre davantage de membres.

Propositions d'amendements:

d) Droits des membres associés

Ils ont droit de parole <u>et de vote</u> aux assemblées générales, reçoivent l'ensemble des publications de la corporation. Ils peuvent siéger sur l'ensemble des comités de travail de la corporation, selon les besoins, et <u>sont éligibles au conseil d'administration</u>.

De plus, pour permettre une plus grande participation aux assemblées générales et offrir aux membres associés un avantage à vouloir devenir membre, il est proposé de leur accorder un droit de vote aux assemblées générales et une place au conseil d'administration.

Après discussion, les membres sont d'accord avec ces propositions d'amendements sur la définition de membre actif et à l'effet d'accorder un doit de vote aux membres associés ainsi que l'éligibilité au conseil d'administration. L'objectif étant d'aller chercher plus de membres et permettre un plus grand sentiment d'appartenance.

08.06.14.5

Il est proposé par Christine Largess et appuyé par Karine Blouin d'adopter la proposition d'amendement qui vise à fusionner le groupe A et le groupe B et la proposition concernant l'ajout du droit de vote et de l'éligibilité au conseil d'administration pour les membres associés. Les propositions d'amendements sont adoptées à l'unanimité.

1. Au chapitre 3 : les structures de la FAFMRQ

3.1 : Les assemblées des membres

Pouvoirs de l'assemblée générale : (proposition de revoir la procédure d'élection à la présidence)

- Art. 13 Composition (aucun changement)
- Art. 14 Quorum ajout des membres associés
- Art. 15 Droit de vote

Les membres actifs, <u>les membres associés</u> et les membres du conseil d'administration en règle présents à l'assemblée générale ont droit de proposition et <u>de vote</u> aux assemblées.

Propositions d'amendements:

Le droit de vote se répartit comme suit:

- •Les membres actifs ont droit: à deux (2) votes (à deux (2) personnes déléguées) par OC-OCA local ou régional;
- •Les membres associés ont droit à un (1) vote (à une (1) personne déléguée par organisme.

Art. 16 Modalités de vote

- a) Le vote se fait à main levée, à moins qu'un membre ne demande le scrutin secret.
- b) Le droit de vote d'un membre actif <u>et d'un membre associé</u> est exercé par sa ou <u>ses</u> <u>personnes déléguées présentes</u> ou, à défaut, par une personne substitut désignée par lui.

La présidente d'assemblée précise que toutes ces propositions sont faites en concordance avec les propositions précédentes. La différence c'est que les membres associés auraient un seul droit de vote.

Les membres sont d'accord avec les propositions de concordance.

Art. 20 Assemblée générale annuelle

Art. 20.1 Convocation (a)b)c)d) (page 7)

Les modifications sont des propositions de concordance et d'actualisation, notamment pour actualiser avec les nouveaux moyens électroniques.

Madame Lacelle poursuit avec les pages 8 à 12 : Élection à la présidence du conseil d'administration. Celle-ci explique l'amendement :

Il est proposé que le poste à la présidence ne soit plus exclusivement réservé aux membres monoparentaux ou familles recomposées, il est proposé qu'il soit ouvert à tous les groupes.

La présidente d'assemblée explique que cet amendement ne s'appliquera pas cette année, mais l'an prochain, comme l'ensemble des amendements.

Art. 20.2 Pouvoirs

L'assemblée générale délibère et statue sur tout ce qui a trait aux intérêts de la corporation, notamment :

- a) Adopte les rapports financiers, d'activités et priorités pour l'année suivante;
- b) Élit les membres du conseil d'administration ;
- c) Détermine le montant de la cotisation annuelle pour tous les types de membres de la corporation;
- d) Nomme un vérificateur:
- e) Reçoit les prévisions budgétaires ;
- f) Modifie, s'il y a lieu, la constitution et les règlements.

Explication:

L'élection de la présidence par l'assemblée générale, le rôle de porte-parole et le critère d'être un parent d'une famille monoparentale ou recomposée faisaient partie d'un tout. Ces critères étaient importants à une certaine époque. Toutefois, pour les membres du conseil d'administration, la FAFMRQ a atteint un moment de son histoire où ces critères ne reflètent plus la réalité.

Il est proposé d'enlever que la présidence soit élue par l'assemblée générale. Que toutes les personnes dirigeantes (officiers et officières) soient élues parmi les membres du conseil d'administration lors de leur première rencontre après l'assemblée générale. Des plus, le mot «actifs» n'est plus nécessaire en concordance avec l'article 8d) droits des membres associés. En effet, les membres du conseil d'administration considèrent que ce sont les administrateurs et les administratrices qui sont les plus aptes à choisir qui, parmi eux et elles, qui possède le meilleur profil pour effectuer les mandats qui relèvent de la présidence.

Le rôle de porte-parole officiel, avec les années, a souvent été assumé par la directrice générale en collaboration avec la présidence. La complexité des dossiers et les connaissances requises font en sorte que c'est plus souvent la direction générale qui joue le rôle de porte-parole de la FAFMRQ. C'est souvent la direction générale qui parle à la fois aux fonctionnaires et aux personnes élues dans les représentations auprès des instances gouvernementales.

Le critère d'être parent ne garantit pas non plus une meilleure représentativité. Dans la pratique, ce critère peut également limiter le choix des personnes potentiellement aptes et disponibles pour occuper cette fonction.

En concordance, la proposition est d'enlever l'élection à la présidence par l'assemblée générale. C'est la procédure d'élection pour les membres du conseil d'administration qui va s'appliquer (art. 23) pour tous les administrateurs et administratrices, y compris la présidence.

Les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement concernant le chapitre 3.1 : les assemblées des membres ainsi que la proposition d'amendement qui fait en sorte que le poste de la présidence soit élu parmi les membres du conseil d'administration.

Proposition d'amendement:

- 3.2 Conseil d'administration
- •Composition (proposition de réduire le nombre de neuf (9) à sept (7) membres)

Art. 22 Composition

Le conseil d'administration se compose de sept (7) membres selon la répartition suivante:

- •Au moins six (6) proviennent des membres actifs
- •Un (1) membre provient des membres associés

Explication:

En raison de la difficulté de combler tous les postes en regard du nombre d'organismes membres (50 membres), il est proposé que le conseil d'administration soit composé de sept (7) personnes plutôt que neuf (9). Ce nombre est plus représentatif et plus réaliste. Il est proposé qu'une personne représentante des membres associés puisse aussi siéger au conseil d'administration permettant ainsi un plus grand sentiment d'appartenance à la FAFMRQ. En ayant un seul membre associé, on s'assure de ne pas dénaturer la mission de la FAFMRQ.

La présidente d'assemblée demande s'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition d'amendement.

Madame Lucie Roch, propose qu'il y ait quatre (4) membres du groupe A, deux (2) membres du groupe B et un (1) membre associé. Comme la fusion des groupes A et B vient d'être adoptée, cette proposition est rejetée.

Madame Lucie Roch propose que la composition du conseil d'administration qui passe à sept (7) membres soit effective en 2014 au lieu de 2015. La présidente demande si l'assemblée souhaite qu'un vote soit tenu à ce sujet.

08.06.14.6

Le vote est demandé sur cette proposition : Que le nombre de sept (7) membres au conseil d'administration soit effectif en 2014 au lieu de 2015. Résultat du vote : 11 en faveur, 13 contre et 0 abstention. La proposition est rejetée.

08.06.14.7

Les membres sont en faveur de la proposition d'amendement à l'effet que le nombre de membres du conseil d'administration passe de neuf (9) à sept (7) membres et qu'elle soit effective à l'assemblée générale de juin 2015. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente d'assemblée poursuit avec les modifications demandées aux pages 13, 14, 15 et 16, en fait une brève lecture et explique ces modifications.

08.06.14.8

Il est proposé par Henri Thibodeau et appuyé par Christiane Largess que les modifications demandées des pages 13 à 16 des Règlements généraux soient adoptées. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.3 Fonctions des officiers et des officières

En concordance avec les autres propositions, le conseil d'administration propose que ce n'est plus seulement la présidence qui est porte-parole.

f) La présidence, <u>en collaboration avec la direction générale, sont les</u> porte-parole de la corporation ;

Le conseil d'administration propose aussi d'abroger le poste de conseiller/conseillère puisque la nouvelle proposition de composition du conseil est de sept (7) membres.

Les membres de l'assemblée sont d'accord avec les propositions de modifications. Toutefois, pour le poste à la présidence, les membres proposent qu'il soit occupé par un membre actif. Les membres associés ne seraient pas éligibles à ce poste. Pour les autres fonctions (vice-présidence, secrétaire et trésorier/trésorière) ce critère ne s'applique pas.

9- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

Madame Nancy Désormeaux, trésorière, présente les états financiers.

08.06.14.9

Il est proposé par Karine Blouin et appuyé par Marie-Suzie Weche que les états financiers vérifiés par la firme APSV Société de comptables agréés Inc., au 31 mars 2014 soient adoptés. La proposition est adoptée à l'unanimité.

10-NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR 2014-2015

08.06.14.10

Il est proposé par Nancy Desnoyers et appuyée par Jeannine Bourget de reconduire le mandat du même auditeur, APSV Société de comptables agréés Inc., pour la vérification des états financiers au 31 mars 2015. La proposition adoptée à l'unanimité.

11-PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2014-2017

Madame Sylvie Lévesque, directrice générale, informe les membres qu'une nouvelle proposition de d'action est nécessaire aux trois (3) ans. Elle présente une proposition de nouveau plan d'action triennal pour 2014-2017.

08.06.14.11

Il est proposé par Sylvie Hébert et appuyé par Gabrielle DeLorimier d'adopter le plan d'action triennal 2014-2017. La proposition est adoptée à l'unanimité.

12-PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014-2015

Madame Nancy Désormeaux présente les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014-2015. L'assemblée générale reçoit les prévisions budgétaires.

13-ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'élection et de deux scrutatrices

08.06.14.12

Il est proposé par Marie-Suzie Weche et appuyé par Henri Thibodeau que Nicole Lacelle et Brigitte Pouliot soient nommées respectivement présidente et secrétaire d'élection et que Lorraine Desjardins et Laurence Lagouarde soient nommées scrutatrices. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Explication des procédures d'élection

Extrait des règlements généraux : Conseil d'administration

Art. 22 Composition

Le Conseil d'administration se compose de neuf (9) membres dont :

- au moins six (6) membres proviennent du groupe A, incluant la présidence ;
- au moins un (1) membre provient du groupe B.

13.1- RAPPORT DES MISES EN CANDIDATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION

À la convocation de l'assemblée générale, il y avait cinq (5) postes à combler au sein du conseil d'administration.

Trois (3) candidatures en règle ont été reçues en date du 9 mai 2014. Il s'agit de :

- 1. Madame Nancy Desnoyers de Re-Nou-Vie;
- 2. Madame Sylvie Houle de l'Association de familles monoparentales et recomposées de la Chaudière;
- 3. Madame Danielle Martin, de la Maison de la famille Contre vents et marées de Chandler.
- De ces trois (3) candidatures, toutes sont des membres actifs du groupe A. Aucune candidature du groupe B n'a été reçue.

Mesdames Nancy Desnoyers, Sylvie Houle et Danielle Martin sont donc élues par acclamation au conseil d'administration de la FAFMRQ. Toutes les trois (3) se présentent et font un bref discours sur ses motivations et intérêts pour un tel poste.

Il y a ouverture de la période de mise en candidature :

- Madame Danielle Martin propose Madame **Isabelle Sigouin**; elle accepte sous réserve de la part de son conseil d'administration.
- Comme aucune autre proposition n'est faite, Madame Lacelle explique la procédure dans une telle situation :
- Madame Marie-Suzie Weche propose Madame Carole Girouard; elle refuse mais après discussion, elle accepte le poste.

Mesdames Isabelle Sigouin et Carole Girouard sont élues par acclamation.

14-PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAFMRO 2014-2015

Pour l'année 2014-2015, le conseil d'administration de la FAFMRQ est composé de :

- Andrée Normandeau, à la présidence, Association des familles monoparentales et recomposées de Saint-Hyacinthe (Montérégie);
- Nancy Desnoyers, Re-Nou-Vie (Montérégie)
- Marie-Pier Riendeau, Halte la ressource, (Montréal);
- ➤ Isabelle Couture, Bonjour Soleil (Beloeil):
- Danielle Martin, Halte la Ressource, (Montréal);
- > Sylvie Houle, Association de familles monoparentales et recomposées de la Chaudière, (St-Georges);
- Carole Girouard, Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît, (Salaberry-de-Valleyfield);
- Michèle Laliberté, Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie, (Sherbrooke).
- ➤ Isabelle Sigouin, Parents Uniques des Laurentides (Laurentides)

15- FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES 2014-2015

Madame Isabelle Couture présente la proposition du conseil d'administration de reconduire la cotisation des membres telle que fixée l'année dernière.

08.06.14.13

Il est proposé par Isabelle Couture et appuyé par Céline Fortier que les montants de la cotisation annuelle pour tous les types de membres pour 2014-2015 soient reconduits au montant de l'année 2013-2014, soit : Pour les membres actifs : Groupe A (Toute association locale exclusivement ou majoritairement composée de familles monoparentales et recomposées du Québec) et Groupe B (Tout organisme communautaire (OC) ou organisme communautaire autonome (OCA) local).

- Les organismes ayant un budget global qui se situe entre : 0 \$ et 49,999 \$, une cotisation de 50 \$;
- •Les organismes ayant un budget global qui se situe entre : 50,000 \$ et 99,000 \$, une cotisation de 100 \$;
- Les organismes ayant un budget global qui se situe : à 100,000 \$ et plus, une cotisation de 150 \$.

 Pour les membres associés (Tout organisme à but non lucratif (OBNL), ou association ou regroupement) une cotisation de 150 \$.

Pour les membres individuels une cotisation de 45 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16-QUESTIONS DIVERSES

- **16.1** Madame Laurence Lagouarde nous parle de la Coalition main rouge et de la Campagne 10 milliards de solutions.
- **16.2** Madame Lagouarde nous parle également des dépliants mesures d'Accès à la justice, médiation familiale, le SARPA et de l'homologation.
- **16.3** Madame Lagouarde termine en nous parlant du Calendrier JEFAR (2015).

17-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente demande la levée de l'assemblée puisque tous les points à l'ordre du jour ont été entendus.

08.06.14.14

Il est proposé par Marie-Suzie Weche et appuyé par Jeannine Bourget que l'assemblée soit levée. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est 12h31.